



Extrait du registre des délibérations

Le Président soussigné, certifie que le présent acte
reçu par le représentant de l'Etat le 12 AVR. 2021
et publié le 12 AVR. 2021 est exécutoire.

Séance du mardi 6 avril 2021

Question n° 16c

Vote du budget primitif 2021

Budget annexe « aire d'accueil des citoyens français itinérants »

Le Conseil communautaire s'est réuni le mardi six avril deux mille vingt et un à dix-huit heures, espace socio-culturel à Orval.

<u>COMMUNES</u>	<u>TITULAIRES</u>	<u>REEMPLACANTS</u>
ARPHEUILLES	Monsieur Pascal AUGENDRE	
BESSAIS-LE-FROMENTAL	Monsieur Serge AUDONNET	
BOUZAIS	Monsieur Olivier PARILLAUD	Nathalie BERNARDON
BRUÈRE-ALLICHAMPS	Monsieur Roger DAGHER	
CHARENTON-DU-CHER	Monsieur Pascal AUPY Madame Colette PY	
COLOMBIERS	Monsieur Daniel BÔNE	
COUST	Monsieur Pascal COLLIN	
DREVANT	Monsieur Patrick BIGOT	Christian SIBOULET
FARGES-ALLICHAMPS	Madame Édith MICHELIC	Pouvoir à Roger DAGHER
LA CELLE	Monsieur Philippe AUZON	
LA GROUTTE	Monsieur Philippe PERRICHON	
MARÇAIS	Madame Michelle RIVET	
MEILLANT	Madame Marie-Claude JULIEN	
NOZIÈRES	Monsieur Franck DAUMIN	Absent
ORCENAI	Monsieur Yann CADIER	
ORVAL	Madame Clarisse DULUC Monsieur Alain ANDRIAU Madame Françoise GONNET	
SAINT-AMAND-MONTROND	Monsieur Emmanuel RIOTTE Madame Jacqueline CHAMPION Monsieur Francis BLONDIEAU Madame Florence COMBES Monsieur Geoffroy CANTAT Madame Isabelle CHAPUT Monsieur Raphaël FOSSET Madame Sophie CUINIERES-MARTINAT Monsieur Jean-Claude LAUNAY Madame Malika LACH-HAB Monsieur Didier DEVASSINE Madame Noura ANGLADE Monsieur Philippe MARME Madame Marie-Catherine MALTHE-PIREYRE Madame Marie BLASQUEZ Monsieur Yves PURET Madame Jennifer TIXIER	Pouvoir à Emmanuel RIOTTE Absente Pouvoir à Noura ANGLADE Absente
SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX	Monsieur Claude AUBAILLY	
VERNAIS	Monsieur Charles ADOLPH	

Membres en exercice : 38
Membres présents : 32
Membres votants : 35

Secrétaire de séance : Madame Marie BLASQUEZ

Date de la convocation : 29 mars 2021
Date de l'affichage : 29 mars 2021

Accusé de réception en préfecture
018-200036135-20210406-20210406Ques16c-DE
Date de télétransmission : 12/04/2021
Date de réception préfecture : 12/04/2021

Extrait du Registre des délibérations

Séance du mardi 6 avril 2021

Question n° 16c

Vote du budget primitif 2021 Budget annexe « aire d'accueil des citoyens français itinérants »

Monsieur Daniel BÔNE, Président, présente ce dossier.

Vu les articles L 2312-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le jeudi 25 février 2021 ;

Vu la présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles (*joint à la synthèse*);

Le budget annexe « aire d'accueil des citoyens français itinérants » 2021 de la Communauté de communes Cœur de France est équilibré en dépenses et en recettes en section de fonctionnement et d'investissement à la somme de 317 912,60 €.

Section de fonctionnement	175 214,18 €
Section d'investissement	142 698,42 €

Section de fonctionnement

Dépenses

Intitulés	n° de chapitre	Montants
Résultat de fonctionnement N-1 reporté	002	4 023,76 €
Charges à caractère général	011	53 000,00 €
Charges de personnel	012	6 000,00 €
Autres charges de gestion courante	65	4 400,00 €
Charges spécifiques	67	5 092,00 €
Dotation aux amortissements et provisions	042	4 000,00 €
Virement à la section d'investissement	023	98 698,42 €
TOTAL		175 214,18 €

Recettes

Intitulés	n° de chapitre	Montants
Subvention d'équilibre du budget principal	74	173 874,18 €
Amortissement des subventions	042	1 340,00 €
TOTAL		175 214,18 €

Section d'investissement

Dépenses

Intitulés	N° de chapitre	Montants
Résultat d'investissement N-1 reporté	001	110 248,42 €
Immobilisations incorporelles	20	31 110,00 €
Amortissement des subventions	23	1 340,00 €
TOTAL		142 698,42 €

Recettes

Intitulés	N° de chapitre	Montants
Subventions d'investissement	13	40 000,00 €
Amortissement du patrimoine	040	4 000,00 €
Virement de la section de fonctionnement	23	98 698,42 €
TOTAL		142 698,42 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

adopte le budget primitif 2021 du budget annexe « aire d'accueil des citoyens français itinérants » de Cœur de France (*document budgétaire et présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles ci-joints*).


Le Président
Daniel BÔNE

Etablissements publics communaux et de coopération intercommunale :
CDC Coeur de France (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE 01 CDC Coeur de France (2)

Numéro SIRET : 20003613500057

POSTE COMPTABLE : Trésorerie de Saint Amand Montrond

M. 57

Budget primitif
Voté par nature

BUDGET : 708 - CFI (3)

ANNEE 2021

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 571-2 du CGCT.
 (2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexé.
 (3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexé.

I - Informations générales	4
A - Informations statistiques, fiscales et financières	5
B - Modalités de vote du budget	6
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	7
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	8
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	
II - Présentation générale du budget	
A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19
III - Vote du budget	
A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	23
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	37
IV - Annexes	
A - Présentation croisée	
A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
B - Annexes patrimoniales	
B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

- B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme
- B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes
- B2 - Methodes utilisées pour les amortissements
- B3.1 - Etat des provisions constituées
- B3.2 - Etalement des provisions
- B4 - Etat des charges transférées
- B5 - Detail des chapitres d'operations pour comptes de tiers
- B6 - Frais
- B7.1 - Etat des emprunts garantis
- B7.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis
- B8.1 - Subventions versées
- B8.2 - Etat des contrats de crédit-bail
- B8.3 - Etat des contrats de PPP
- B8.4 - Etat des autres engagements domés
- B8.5 - Etat des engagements reçus
- B9 - Etat du personnel
- B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier
- B11.1 - Liste des organismes de regroupement
- B11.2 - Liste des établissements publics créés
- B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe

C - Annexes budgétaires

- C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses
- C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes

D - Autres éléments d'information

- D1 - Etat des recettes gravées d'affectation spéciale
- D2 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe
- D3.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget
- D3.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation
- D4 - Décisions en matière de taux
- D5.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement
- D5.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grises ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que : dans la présentation consolidée, la rubrique fonctionnelle 01 - Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, les dettes et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ; les opérations d'ordre doivent figurer en relique.

I - INFORMATIONS GENERALES	
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	
	I
	A

Informations statistiques	
Population cible	Valeurs

Informations fiscales (N-2)	
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	Collectifs

Informations financières - ratios	
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population 2 Dépenses réelles de fonctionnement / population 3 Encours de dette / population 4 Encours de dette / population (2) 5 DGF / population 6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (3) 7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (3) 8 Recettes réelles de fonctionnement / dépenses réelles de fonctionnement 9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) 10 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3)	Valeurs

(1) A renseigner selon les dispositions réglementaires et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de l'annexe N-1, stable sur la base des informations N-2 transmises par les services préfinançiers.
(2) Les ratios relatifs aux encours de la dette en capital et au montant de la dette au 1^{er} janvier N.
(3) Pour les opérations financées, selon les critères de la réglementation.

I - INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET

Le liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est adopté vote par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, au fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres et opérations d'équipement ».

III - L'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites suivantes (3) : .

IV - En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V - Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI - La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (8).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
 (2) Article 6, article 7 ou 8.
 (3) Au maximum dans la limite de 2,5 % des dépenses totales de la section, à l'exclusion des crédits affectés aux dépenses de personnel.
 (4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :
 - sans budgétaires ;
 - semi-budgétaires (5) ;
 (5) Montre cumulé ou non cumulé ; Budget cumulé = BP + BS + DM.
 (6) A compléter par un seul des deux choix suivants :
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
 - sans reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
 - avec reprise autorisée des résultats de l'exercice N-1.

I - INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT - RESULTATS (1)

		RESULTAT DE L'EXERCICE N-1		RESULTAT DE L'EXERCICE N-1	
		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	
					Résultat ou solde (A)
TOTAL DU BUDGET		258 578,35	234 092,01	-148 785,84	A1
Investissement		110 248,43	0,00	0,00	B1
Fonctionnement		148 329,93	234 092,01	-148 785,84	A2
					-112 248,42
					-4 023,78

		RESTES A REALISER N-1		Solde (B)	
		Dépenses	Recettes		
TOTAL des RAR				0,00	B1
Investissement				0,00	B1
Fonctionnement				0,00	B2
					0,00
					0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (8)	
		A1 + B1	
		A2 + B2	
		A3 + B3	
TOTAL			-114 272,18
Investissement			-112 248,42
Fonctionnement			-4 023,78

(1) Pour le compléter en fonction des cas de vote, les articles de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (7) en cas de reprise autorisée des résultats de l'exercice N-1.
 (2) Indiquer le signe « + » dépenses > recettes, et « - » recettes > dépenses.
 (3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire (01) du compte administratif N-1, indiquer le signe « + » dépenses > recettes, et « - » recettes > dépenses.
 (4) Resultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire (02) du compte administratif N-1, indiquer le signe « + » créditeur, et « - » débiteur.
 (5) Indiquer le signe « + » débit et « - » crédit.

I – INFORMATIONS GENERALES		I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES		C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	(I)	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL			
018	RSA	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL			
011	Charges à caractère général (4)	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du comité administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'imputation d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'imputation d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES		I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES		C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	(III)	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL			
018	RSA	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL			
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du comité administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'imputation d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'imputation d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET - VOTE ET REPORTS				II
VOTE	Credits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1988)	DEPENSES	RECETTES	A
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif)	(si solde positif)	
		11 974,42	0,00	0,00
	Total de la section d'investissement (2)	142 688,42	142 688,42	142 688,42
VOTE	Credits de fonctionnement votés au titre du présent budget	DEPENSES	RECETTES	
		171 190,42	175 214,18	
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit)	(si excédent)	
		4 033,78	0,00	0,00
	Total de la section de fonctionnement (3)	175 214,18	175 214,18	175 214,18
	TOTAL DU BUDGET (4)	317 912,00	317 912,00	317 912,00

(1) A savoir notamment en cas de report des crédits de la section précédente, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de report anticipé des crédits.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées ou non rattachées à des crédits rattachés de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes courantes n'ayant pas donné lieu à liquidation.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent dans les limites des crédits rattachés de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes courantes n'ayant pas donné lieu à liquidation.
(2) Montant C001 001 au 31/12 de l'exercice précédent.
(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRESENTATION DES AP VOTEES				II
AUTORISATION DE PROGRAMME (1)				B1
Numéro	Libellé	Chapitre(s)	Montant	
	TOTAL			0,00
	* AP de dépenses (montants z.B)	020		0,00
	TOTAL GENERAL			0,00

(1) L'ajout des AP nouvelles ou leur modification, de la même fonction de budget. Cela concerne des AP relatives à des nouvelles propositions de dépenses mais également des AP modifiant le total d'un article.
(2) L'ensemble des AP de dépenses inscrites dans le budget est limité à 3 % des dépenses inscrites dans le budget. Les AP sont subordonnés aux crédits inscrits dans le budget.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	31 110,00	31 110,00	31 110,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	31 110,00	31 110,00	31 110,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cote de liaison : affectation (BA, règle) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		0,00	0,00	31 110,00	31 110,00	31 110,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		1 340,00	1 340,00	1 340,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		1 340,00	1 340,00	1 340,00

TOTAL		0,00	0,00	32 450,00	32 450,00	32 450,00
--------------	--	-------------	-------------	------------------	------------------	------------------

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPÉ						
						110 248,42

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						
						142 888,42

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 016.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retranche les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Sauf le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-55).

(7) DF 023 = RF 021 ; DJ 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
PRESENTATION DES AE VOTEES

Numéro	AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Montant
	Libellé	Chapitre(s)	
	TOTAL		0,00
	« AE de dépenses imputées » (2)	002	0,00
	TOTAL GENERAL		0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui ont vocation à être prises en compte dans le budget. Ces comptes des AE relatives à des nouveaux engagements autorisés, mais également des AE modifiant un état d'AE existant.

(2) Il s'agit des AE de dépenses imputées. Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section concernée. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées et elles n'ont pas de contrepartie.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 au solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.
 (13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
 EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT**

RECETTES D'INVESTISSEMENT						II
Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (f)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	C1
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (recettes) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,règle) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00	98 698,42	98 698,42	98 698,42	98 698,42
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	0,00	102 698,42	102 698,42	102 698,42	102 698,42
	TOTAL	0,00	0,00	142 698,42	142 698,42	142 698,42

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE						0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						142 698,42

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)		101 356,42
--	--	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement de capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état LB pour la comparaison par rapport au budget précédent.
 (2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.
 (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
 (4) Sauf 165, 168 et 16446.
 (5) En dépenses, le chapitre 22 retranche les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retranche, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
 (6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
 (7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.
 (8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une cession initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé ou vice versa.
 (9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
 (10) DF 023 = RI 021 - RI 040 = DF 042 - DI 041 = RI 041.
 (11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT		C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	117 314,16	0,00	53 000,00	53 000,00	53 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	8 600,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
014	Atteulements de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	13 300,00	0,00	4 400,00	4 400,00	4 400,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'étus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion courante	139 214,16	0,00	63 400,00	63 400,00	63 400,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	5 082,00	5 082,00	5 082,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	139 214,16	0,00	68 482,00	68 482,00	68 482,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		98 698,42	98 698,42	98 698,42
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		4 000,00	4 000,00	4 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	0,00		102 698,42	102 698,42	102 698,42

TOTAL	139 214,16	0,00	171 190,42	171 190,42	171 190,42
--------------	------------	------	------------	------------	------------

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	4 023,76
---	-----------------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	175 214,18
--	-------------------

- (1) Voir état LB pour la comparaison par rapport au budget précédent.
(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.
(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.
(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Aliénations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	289 000,00	0,00	173 874,18	173 874,18	173 874,18
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes de gestion courante	289 000,00	0,00	173 874,18	173 874,18	173 874,18
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	289 000,00	0,00	173 874,18	173 874,18	173 874,18

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		1 340,00	1 340,00	1 340,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des rec-ites d'ordre de fonctionnement	0,00		1 340,00	1 340,00	1 340,00

TOTAL	289 000,00	0,00	175 214,18	175 214,18	175 214,18
--------------	------------	------	------------	------------	------------

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	175 214,18
--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	104 356,42
---	-------------------

- (1) Voir état LB pour la comparaison par rapport au budget précédent.
(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.
(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.
(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
BALANCE GENERALE – DEPENSES		D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (3)	0,00	1 340,00	1 340,00
15 Provisions pour risques et charges (4)	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
	(7)		
Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3) (5)	31 110,00	0,00	31 110,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations (reprises)	0,00	0,00	0,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)	0,00	0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)	0,00	0,00	0,00
3... Stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00
198 Neutralisation des amortissements	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rcp. sur plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)	0,00	0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total	31 110,00	1 340,00	32 450,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIVE REPORTE OU ANTICIPE

110 248,42

+

142 698,42

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011 Charges à caractère général (9)	53 000,00	0,00	53 000,00
012 Charges de personnel et frais assimilés (9)	6 000,00	0,00	6 000,00
014 Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
016 APA	0,00	0,00	0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00
60 Achats et variation des stocks	0,00	0,00	0,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	4 400,00	0,00	4 400,00
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
66 Charges financières	0,00	0,00	0,00
67 Charges spécifiques (9)	5 092,00	0,00	5 092,00
68 Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	4 000,00	4 000,00
71 Production stockée (ou déstockage)	0,00	0,00	0,00
023 Virement à la section d'investissement	0,00	98 698,42	98 698,42
Dépenses de fonctionnement – Total	68 492,00	102 698,42	171 190,42

+

4 023,76

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

175 214,18

-

175 214,18

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-56).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
BALANCE GENERALE – RECETTES		D2

	RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)		TOTAL
	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (recus) (3)	40 000,00	0,00	40 000,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1685 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, règle)	0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf la 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations	0,00	0,00	0,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)	4 000,00		4 000,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)	0,00	0,00	0,00
3... Stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)	0,00	0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)	0,00	0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	98 698,42		98 698,42
Recettes d'investissement – Total	40 000,00	102 698,42	142 698,42

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE 0,00

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT 0,00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 142 698,42

	RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)		TOTAL
	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	
013 Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70 Prod. services, domestique, ventes diverses	0,00		0,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72 Production immobilisée		0,00	0,00
73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731 Fiscalité locale	173 874,18		173 874,18
74 Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75 Autres produits de gestion courants (8)	0,00		0,00
76 Produits financiers	0,00		0,00
77 Produits spécifiques (8)	1 340,00		1 340,00
78 Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00		0,00
79 Transferts de charges	0,00		0,00
Recettes de fonctionnement – Total	173 874,18	1 340,00	175 214,18

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 0,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 175 214,18

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
			175 214,18

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir le lien des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public local de la santé autonome financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - DEPENSES - AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE										III	
										A	
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans la séance budgétaire (3)	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	III		
TOTAL	0,00	0,00	0,00	32 450,00	32 450,00	0,00	32 450,00	32 450,00	32 450,00		
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
204 Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	31 110,00	31 110,00	0,00	31 110,00	31 110,00	31 110,00		
21 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
22 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	31 110,00	31 110,00	0,00	31 110,00	31 110,00	31 110,00		
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
12 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
16 Dotations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
18 Cofinancements et dépenses assimilées (seul le cas échéant)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
26 Participations et créances attachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Total des dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	31 110,00	31 110,00	0,00	31 110,00	31 110,00	31 110,00		
040 Opérations autre trésor, entre sections (5) (6)	0,00	0,00	0,00	1 340,00	1 340,00	0,00	1 340,00	1 340,00	1 340,00		
041 Opérations périmétriques (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Total des dépenses d'ordre	0,00	0,00	0,00	1 340,00	1 340,00	0,00	1 340,00	1 340,00	1 340,00		
D007 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)									110 248,42		
Total des dépenses d'investissement cumulée									142 698,42		

(1) Voir état 14 pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance budgétaire au budget. Ces sommes les AP nouvelles des AP nouvelles sont également les AP nouvelles en base d'AP usures.

(1) Voir l'état 14-21 pour le détail des opérations d'équipement.
 (2) Voir l'état 14-22 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
 (3) Voir l'état 14-23 pour le détail des opérations d'ordre.
 (4) Autres opérations budgétaires ne sont pas à reporter à l'état 14-24 - profil des crédits d'investissement.
 (5) Définition de l'opération de trésorerie d'ordre (D041 + R041).
 (6) La solde d'exécution reporté est le résultat cumulé de l'exécution précédente ou de l'exécution précédente (après avoir été déduit de la somme des opérations de l'exercice précédent).
 (7) Le chapitre 041 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre global regroupant les comptes D041 et D204.

Chapitres		Pour mémoire, budget précédent (1)	RECETTES RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'Assemblée	TOTAL (RAR N-1 + vote)
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - RECETTES						
III - VOTE DU BUDGET						
A						
016	RSA	0,00	0,00	142 898,42	142 898,42	142 898,42
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1648, 165, 166 et 1689 non budgétaires) (voir 204)	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
20	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (voir 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (voir 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
139	Autres subventions invest. non traitées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (1648, 165 et 1689)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cote de liaison - affectation (BA-Vépi)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chargement d'opérations (voir compte de tiers 2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	38 898,42	38 898,42	38 898,42
040	Opérations contre transfert entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00	102 898,42	102 898,42	102 898,42
RUN - Solde d'annulation positif reporté au chapitre (7)					0,00	0,00
Affectation au compte 1395 (8)					0,00	0,00
Total des recettes d'investissement cumulées					142 898,42	142 898,42

(1) Voir état-B pour le contenu du budget précédent.

III - VOTE DU BUDGET										III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE										A1
Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	PAR M4	Vote de l'assemblée lors de la séance	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR M4 + Vote)	III = I + II	
TOTAL	0,00	0,00	32 450,00	0,00	32 450,00	0,00	32 450,00	32 450,00	0,00	32 450,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations financières (sauf ZDA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	31 110,00	0,00	31 110,00	0,00	31 110,00	31 110,00	0,00	31 110,00
2113 Terrains aménagés autres que voirie	0,00	0,00	31 110,00	0,00	31 110,00	0,00	31 110,00	31 110,00	0,00	31 110,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf affectation)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	31 110,00	0,00	31 110,00	0,00	31 110,00	31 110,00	0,00	31 110,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf le 688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cete de liaison : affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Recettes de cessions et créances attachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45... Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	0,00	0,00	31 110,00	0,00	31 110,00	0,00	31 110,00	31 110,00	0,00	31 110,00
040 Opérations (6)	0,00	0,00	7 340,00	0,00	7 340,00	0,00	7 340,00	7 340,00	0,00	7 340,00
Opertes sur autofinancement	0,00	0,00	7 340,00	0,00	7 340,00	0,00	7 340,00	7 340,00	0,00	7 340,00

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	PAR M4	Vote de l'assemblée lors de la séance	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR M4 + Vote)	III = I + II
TOTAL	0,00	0,00	1 340,00	0,00	1 340,00	0,00	1 340,00	1 340,00	0,00
13973 Subv. transf. Dajournements	0,00	0,00	1 340,00	0,00	1 340,00	0,00	0,00	1 340,00	0,00
041 Charges transférées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	0,00	0,00	1 340,00	0,00	1 340,00	0,00	1 340,00	1 340,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.
 (2) Voir les 12 pour le contenu du budget précédent.
 (3) Voir les 12 pour le contenu du budget précédent.
 (4) Voir les 12 pour le contenu du budget précédent.
 (5) 13 y a fait de la ligne que d'opération pour compte de tiers.
 (6) 12 : déduction de l'achèvement des opérations d'ordre (31 140 - RF M4).
 (7) Autres opérations budgétaires ne sont figurées à l'article 132 (cf. chapitre 024 - produit des ventes d'immobilisations).
 (8) 12 : déduction de l'achèvement des opérations d'ordre (31 141 - RF M4).
 (9) Le chapitre 041 a subi des modifications d'indicateurs versés et est un chapitre globalisé regroupant les comptes 201 et 202.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT		A2.1

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT		A2.2

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mêmes réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'Assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Cet état ne contient pas d'information.

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est affectée à une AP.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

III
A3.3

Cet état ne contient pas d'information.

CDC Coeur de France - 708 - CFI - BP - 2021

III – VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE						III A3
Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR M-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	
TOTAL	0,00	0,00	142 898,42	142 898,42	142 898,42	
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13 Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00	
13.13 Subv. invest. Equipements	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00	
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20 Immobilisations incorporeelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204 Subventions d'équipement versées (5) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21 Immobilisations acquises en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22 Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00	
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16 Emprunts et dettes assimilées (1644, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18 Capital de liaison, affiliation (1644, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
45 Charges d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes réelles	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00	
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	98 698,42	98 698,42	98 698,42	
040 Opérations ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00	
26128 Autres emprunts de terrains	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00	
041 Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes d'ordre	0,00	0,00	102 898,42	102 898,42	102 898,42	

(1) Détailler les articles conformément au plan de compte.
 (2) Voir état des recettes au budget précédent.
 (3) Sauf 165, 166 et 1644.
 (4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de liquidation ou d'annulation de mandats couverts (ou à réverser).
 (5) Voir l'annexe M-88 pour le détail des opérations d'ordre (CFI 600 + CFI 620).
 (6) Opérations d'ordre de transfert de crédits entre sections de subordonnés, sauf pour le compte des mandats budgétaires, conformément aux dispositions budgétaires et réglementaires applicables.
 (7) Recours aux mandats budgétaires en cas de figure à l'article 159 (cf. chapitre 504 + détail des mandats d'immobilisations 1).
 (8) Cf. détail du chapitre des opérations d'ordre (CFI 611 + R/ 611).
 (9) Le chapitre 204 – Subventions d'équipement versées – est le chapitre global regroupant les comptes 204 et 232.

III - VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE - AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1		Vote de l'ensemble sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'Assemblée	Pour information, dépenses engagées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses engagées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I	II						
	TOTAL	139 214,16	0,00	0,00	171 190,42	171 190,42	0,00	171 190,42	0,00	171 190,42
011	Charges à caractère général (3)	117 214,16	0,00	0,00	53 000,00	53 000,00	0,00	53 000,00	0,00	53 000,00
012	Charges financières et frais assimilés (3)	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Allocations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Réajustements de RM	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courantes (sauf 6585) (3)	13 300,00	0,00	0,00	4 400,00	4 400,00	0,00	4 400,00	0,00	4 400,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'usagers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	139 214,16	0,00	0,00	53 000,00	53 000,00	0,00	53 000,00	0,00	53 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	5 092,00	5 092,00	0,00	5 092,00	0,00	5 092,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (hors-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dotations aux provisions (hors AE) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	5 092,00	5 092,00	0,00	5 092,00	0,00	5 092,00
	Total des dépenses réelles	139 214,16	0,00	0,00	58 092,00	58 092,00	0,00	58 092,00	0,00	58 092,00
023	Virement à la section d'équipement	0,00	0,00	0,00	89 898,42	89 898,42	0,00	89 898,42	0,00	89 898,42
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	0,00	4 000,00
043	Opérations ordre inférieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00	0,00	0,00	102 898,42	102 898,42	0,00	102 898,42	0,00	102 898,42

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)										
										4 032,76

Total des dépenses de fonctionnement cumulées										
										175 214,18

(1) Valeur L10 pour le montant du budget précédent.
 (2) Il s'agit des AE nouvelles qui ont voté lors de la séance d'adoption du budget. Ces dépenses AE relatives à de nouveaux engagements plurisannuels sont également AE nouvelles au sens du C.C. estimer.

(3) Hors dépenses budgétaires sur opérations 018 et 017.
 (4) Les comptes 88 peuvent figurer dans le détail de crédits et la solvabilité a été vérifiée en regard des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
 (5) Inscrire en cas de report des résultats de l'exercice précédent (014) ou de crédits affectés (015) ou de report des résultats.

III - VOTE DU BUDGET		SECTION DE FONCTIONNEMENT - VOTE D'ENSEMBLE		III	B
Chap.	Libellé	RECETTES	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-4 + Vote)
		Pour mémoire, budget			
		accrédité (1)			
	TOTAL	289 000,00	173 874,18	173 874,18	173 874,18
013	Allocations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RM	0,00	0,00	0,00	0,00
01	Prod. services, courants, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00
72	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	289 000,00	0,00	0,00	289 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE	289 000,00	0,00	0,00	289 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'IMPONABLES	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES	289 000,00	0,00	0,00	289 000,00
042	Opérations entre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00	173 874,18	173 874,18	173 874,18
043	Opérations entre inférior. de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	0,00	173 874,18	173 874,18	173 874,18
	TOTAL DES RECETTES	289 000,00	173 874,18	173 874,18	173 874,18
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT COMPLETES	289 000,00	173 874,18	173 874,18	173 874,18

(1) Voir les 08 pour le contenu de budget prévisionnel.
 (2) Hors recettes imputées sur opérations 018 et 017.
 (3) Cf. définition en chapitre des opérations courtes (014 à 017).
 (4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail de crédits et la solvabilité a été vérifiée en regard des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
 (5) Aucune provision budgétaire ne doit figurer sur articles 776 et 778 (cf. chapitre 024 « produit des opérations d'immobilisations »).
 (6) Aucune dépense n'est à reporter sur opérations parcellaires liées aux opérations de moins en plus à la base d'un traitement permanent simplifié.
 (7) Inscrire en cas de report des résultats de l'exercice précédent (014) ou de crédits affectés (015) ou de report des résultats.

III - VOTE DU BUDGET									
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE									
Chap. / art. (1)	Libellé	RAR N-1	Pour mémoire, budget précédent (2)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II					III = I + II
	TOTAL		139 214,16	0,00	171 190,42	171 190,42	0,00	171 190,42	171 190,42
011	Charges à caractère général (4)		117 214,16	0,00	53 000,00	53 000,00	0,00	53 000,00	53 000,00
08911	Eau et assainissement		25 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
08912	Energie - Electricité		25 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
61521	Eretien terrain		61 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
615228	Eretien, réparations autres		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Eretien, réparations réseaux		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62298	Autres honoraires, conseils		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'octroi et de centimes		6 104,16	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6228	Divrs		210,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)		8 500,00	0,00	8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
64111	Rémunération principale titulaires		8 500,00	0,00	8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
014	Affectations de produits		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	APA		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Rétributions de RSA		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courantes (sauf le 6588) (4)		13 200,00	0,00	4 400,00	4 400,00	0,00	4 400,00	4 400,00
65311	Indemnité de fonction		13 200,00	0,00	4 400,00	4 400,00	0,00	4 400,00	4 400,00
6596	Frais fonctionnement des groupes d'us		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services			139 214,16	0,00	63 400,00	63 400,00	0,00	63 400,00	63 400,00
66	Charges financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)		0,00	0,00	5 092,00	5 092,00	0,00	5 092,00	5 092,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		0,00	0,00	5 092,00	5 092,00	0,00	5 092,00	5 092,00
68	Dotations aux provisions, dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dotations (extra-budgétaires) (4)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des charges financières et spécifiques			0,00	0,00	5 092,00	5 092,00	0,00	5 092,00	5 092,00
Total des dépenses totales			139 214,16	0,00	68 492,00	68 492,00	0,00	68 492,00	68 492,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I	II					III = I + II
023	Virement à la section d'investissement de la section (7) (8)	0,00		90 692,42	90 692,42	0,00	0,00	90 692,42	90 692,42
042	Charges de fonctionnement	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00
043	Charges de fonctionnement	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00
Total des dépenses d'ordre		0,00		102 692,42	102 692,42	0,00	0,00	102 692,42	102 692,42

Détail du calcul des (CNE au chapitre 65112) (10)

Montant des CNE de l'exercice	0,00
Moins des CNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence CNE N - CNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Hors dépenses imputées aux chapitres 018 et 017.
- (3) Hors dépenses de frais de personnel non incluses dans le montant des AE relatives à de nouveaux engagements, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (4) Les dépenses de frais de personnel sont incluses dans le montant des AE relatives à de nouveaux engagements, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Les dépenses de frais de personnel sont incluses dans le montant des AE relatives à de nouveaux engagements, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (6) Les dépenses de frais de personnel sont incluses dans le montant des AE relatives à de nouveaux engagements, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Chapitre 022 et Chapitre 023.
- (8) Chapitre 022 et Chapitre 023.
- (9) Chapitre 022 et Chapitre 023.
- (10) Si le montant des CNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 65112 sera négatif.

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE					III	
					B2	
Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget présumé (2)	BAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	289 000,00	0,00	173 214,18	173 214,18	173 214,18
013	Alimentation de charpente (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domoverts, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70383	Rendances de stationnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	289 000,00	0,00	173 874,18	173 874,18	173 874,18
74757	Participation GFP de rattachement	289 000,00	0,00	173 874,18	173 874,18	173 874,18
75	Autres produits de gestion courants (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Total des recettes de gestion des services	289 000,00	0,00	173 874,18	173 874,18	173 874,18
77	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Produits pécuniaires (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Rentes annuit., dépréciations, pro. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		289 000,00	0,00	173 874,18	173 874,18	173 874,18
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00	0,00	1 340,00	1 340,00	1 340,00
777	Réc., autor. inv. transférées ordre réduit	0,00	0,00	1 340,00	1 340,00	1 340,00
043	Opérations ordre inférieur de la section (4) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00	1 340,00	1 340,00	1 340,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (8)

Montant des ICNE en France	0,00
Montant des ICNE en France N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Voir les 13 points à contenu du budget présumé.
 (2) Cf. déclarations de crédits de budget présumé.
 (3) Autres produits budgétaires ou des lignes au crédit 775 et 778 (cf. chapitre 024 et produit des sections d'investissement 1).
 (4) Les comptes 70 peuvent figurer dans le détail de crédits à la rubrique et être pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions budgétaires et réglementaires applicables.
 (5) Le chapitre est destiné à retracer les opérations particulières liées aux transferts de fonds ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
 (6) Cf. tableau J annexé au présent document et la section départementale de la taxe.
 (7) Le montant des ICNE est fonction de l'inférieur au moment de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sans rajouter.

V – ARRETE ET SIGNATURES		V
ARRETE ET SIGNATURES		A

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES : Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),
A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A , le
Les membres de l'assemblée délibérante (2).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « le président » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ... de la Collectivité territoriale unique de ... de la métropole de ... du Conseil syndical de ...



NOTE DE PRESENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE

DES BUDGETS 2021

Communauté de communes Cœur de France (Conseil Communautaire du 6 avril 2021)

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note est consultable sur le site internet de la Communauté de communes à l'adresse <http://www.cc-coeurdefrance.fr/>

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre. Le projet de budget a été établi avec la volonté de :

- maîtriser les dépenses de fonctionnement,
- désendetter l'EPCI,
- poursuivre les investissements structurants.

1- Eléments de contexte

Malgré un déficit d'environ 3 000 habitants, la Communauté de communes Cœur de France, 19 communes rassemblées, se situe dans la moyenne des 997 Communautés de communes françaises au 1^{er} janvier 2020 dont la population moyenne est de 22 000 habitants, pour un nombre moyen théorique de 25 communes.

1.1 Contexte économique et social

Selon les dernières données locales disponibles auprès de l'Insee, la Communauté de communes Cœur de France recensait **18 234 habitants** en 2017. Un peu moins de 3 000 personnes ont plus de 75 ans dont la moitié environ sont exonérés de la CSG. Sur **9 500 ménages**, dont la taille est en moyenne de 2 personnes, seuls 2 000 sont composés d'un couple avec enfants. Sur 8 900 ménages, 3 700 sont retraités soit plus de 30 %. Parmi les 5 100 familles, 2 800 n'ont aucun enfant de moins de 25 ans. Il existe environ **11 500 logements** sur le territoire de l'EPCI dont 1 800 sont vacants, un taux double par rapport à la moyenne nationale.

Les résidences principales représentent 77 % dont les occupants sont à 62 % propriétaires. Sur **1 000 jeunes de 18 à 24 ans**, seuls 340 sont scolarisés. Sur **10 000 personnes en âge de travailler** (15 à 64 ans), 70 % sont actifs. Les quelques 7 000 emplois dans la zone relèvent à 40 % de l'administration publique. On dénombre **1 300 chômeurs** soit 17 % (environ 14 % pour le Cher), les plus touchés étant les jeunes de 18 à 24 ans, deux fois plus touchés que les autres catégories. Un peu moins de 600 foyers sont bénéficiaires du RSA. Pour **300 décès** annuels, on compte environ **120 naissances**. On compte 11 médecins généralistes pour les 19 communes. 8 700 ménages fiscaux dont environ 42 % sont imposés. D'un point de vue économique, on dénombre un peu plus de **600 établissements** sur le territoire des 19 communes de l'EPCI. Seuls 20 établissements comptent plus de 50 salariés. Sur **5 600 salariés**, 2 400 relèvent de l'administration publique, 1 000 de l'industrie et un peu moins de 2 000 du commerce et des services. 115 entreprises ont été créées en 2019, en évolution sensible constatée depuis 2017. Le secteur ne dispose que de 5 hôtels pour environ 140 chambres. Environ **500 associations** sont enregistrées au sein du répertoire nationale des associations.

1.2 Contexte budgétaire

En 2018, les journaux titraient « avec une dette de 29,6 millions d'euros au 31 décembre 2018, Saint-Amand-Montrond est classé 8^{ème} commune de plus de 10 000 habitants la plus endettée de France ». La Communauté de commune n'était pas loin.

Depuis, la situation a évolué. La principale ville de la Communauté de commune est passée sous le seuil des 10 000 habitants. La dette de la ville s'élevé à 18 millions et celle de la Communauté de communes à 12 millions d'euros. La capacité de désendatement dépasse les 10 années alors qu'elle est en moyenne de 4 ans pour les EPCI de la même catégorie.

Cette situation invite à une certaine forme de rigueur budgétaire. Rigueur mais pas inaction puisque les élus ont fait le pari courageux de mener de front les deux objectifs : réduire la dette et continuer à investir dans les projets structurants.

1.3 L'effectif de la collectivité

Il est d'usage de parler du taux d'administration des collectivités et de leurs groupements. En France, 330 000 agents publics travaillent dans les organismes intercommunaux. La Communauté de communes compte 15 agents chargés d'exercer les compétences de l'intercommunalité.

L'effectif d'un EPCI est sans commune mesure avec celui d'une commune. A titre d'information, pour la strate de communes de 10 000 à 20 000 habitants, on dénombre en moyenne 17 agents « équivalent temps plein » pour 1 000 habitants.

Le tableau des effectifs laisse apparaître un besoin en compétences informatique/systemes d'information et de communication et en communication institutionnelle, ce sont les deux prochains postes à créer.

2- Priorités du budget

2.1 Les trois priorités du mandat 2020-2026

Les trois priorités sont :

- Santé
- Economie
- Tourisme

2.2 Les limites

Aux termes des articles L.2337-3, L.3336-1, L.4333-1 et L.5211-36 du CGCT, les EPCI peuvent recourir à l'emprunt. Le produit des emprunts constitue l'une des recettes non fiscales de la section d'investissement du budget des collectivités (article L. 2331-8 du CGCT). Les emprunts correspondent au volume global des dettes contractées à plus d'un an pendant l'exercice.

Les emprunts sont **exclusivement** destinés à financer des investissements. Les emprunts n'ont pas à être affectés explicitement à une ou plusieurs opérations d'investissement précisément désignées au contrat. Ils peuvent être globalisés et correspondre à l'ensemble du besoin de financement de la section d'investissement prévu au budget.

Le contrôle des emprunts des collectivités locales s'exerce à travers le principe d'équilibre budgétaire prévu à l'article L.1612-4 du CGCT. **En aucun cas l'emprunt ne doit combler un déficit de la section de fonctionnement** ou une insuffisance des ressources propres pour assurer l'amortissement de la dette. En outre, les dépenses imprévues inscrites à la section d'investissement du budget ne peuvent être financées par l'emprunt (article L. 2322-1 du CGCT). Sous cette réserve, le produit des emprunts prévu au budget primitif **peut assurer l'équilibre de la section d'investissement**.

3- Montant du budget 2021

3.1 Budget principal

La section de fonctionnement s'équilibre à 4 440 914 €

En dépense

Chapitre 011 Dépenses à caractère général : 435 440 €

Chapitre 012 Charges de personnel : 730 080 €

Chapitre 014 Atténuation de produits : le fonds de national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est estimé à 62 591 € en 2021.

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante : suite au passage à la M57 au 01/01/2020, ce chapitre regroupe les anciens chapitres 65 et 67 de la M14 : 1 372 369 €

Les subventions d'équilibre versées aux budgets annexes

- Aire d'accueil : 173 874,18 €

- Assainissement : 0 €

- Tourisme : 200 000 €

- Zone d'activité : 0 €

Chapitre 66 Intérêts de la dette : 285 797 €

En recette

Chapitre 013 Atténuation de charges : ce chapitre regroupe les remboursements sur rémunération des agents en maladie : 0 €

Chapitre 70 Produits des services : ils correspondent aux recettes générées par les différents services proposés à la population : 484 200 €

Chapitre 73 Impôts et taxes : la prévision est évaluée en tenant compte d'une hausse des taux sur l'année 2021 (TFB à 6,5%), de la diminution de l'assiette et de la révision des valeurs locatives opérées par la DGFIP soit 3 032 317 €

Chapitre 74 Dotations et participations : 301 738 €

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante : ce chapitre comporte essentiellement les recettes des revenus des immeubles : 106 356 €

Chapitre 76 Produits financiers : 0 €

La section d'investissement s'équilibre à 4 454 383 €

En dépense, les principaux projets de l'année 2021 sont les suivants :

- la construction de la Maison de Santé avec 17 professionnels de santé,
- la montée en puissance de l'activité économique à la Passerelle,
- le projet de développement touristique,
- STEP : Saint-Amand-Montrond, Meillant et La Celle.

3.2 Budgets annexes

Budget annexe « Citoyens Français Itinérants »

La section de fonctionnement s'équilibre à 175 214,18 €

La section d'investissement s'équilibre à 142 698,42 €

L'équilibre budgétaire nécessite la prévision d'une subvention d'équilibre de 173 874,18 € en provenance du budget principal.

Budget annexe « Assainissement »

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 909 915,07 €

La section d'investissement s'équilibre à 2 588 599,55 €

L'équilibre budgétaire ne nécessite pas de subvention d'équilibre.

Budget annexe « Tourisme »

La section de fonctionnement s'équilibre à 266 576 €

La section d'investissement s'équilibre à 107 101,68 €

L'équilibre budgétaire nécessite la prévision d'une subvention d'équilibre de 200 000 € en provenance du budget principal.

Budget annexe « ZA »

La section de fonctionnement s'équilibre à 713 793 €

La section d'investissement s'équilibre à 633 415 €

L'équilibre budgétaire ne nécessite pas de subvention d'équilibre mais nécessite de contracter un emprunt de 613 031 €

4- Crédits d'investissement

4.1 Le choix de la pluri annualité

La loi organique relative aux lois de finances (LOLF) du 1er août 2001 a réformé la présentation du budget de l'Etat. Ainsi, depuis l'entrée en vigueur de la LOLF, l'ensemble des dépenses de l'Etat fait l'objet d'une double autorisation parlementaire, qui plafonne les crédits et encadre la chaîne de la dépense : les autorisations d'engagement et les crédits de paiement.

Les autorisations d'engagement (AE) constituent "la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées". Elles sont entièrement consommées dès l'origine de la dépense, c'est-à-dire lors de la signature de l'acte juridique engageant la dépense. Les autorisations d'engagement sont le support de l'engagement de dépenses qui **peuvent s'étaler sur plusieurs années**, comme par exemple pour des investissements, dont la réalisation et le paiement peuvent être échelonnés sur plusieurs exercices.

Les crédits de paiement (CP) représentent "la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées ou payées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement". Ils sont le support de règlement de la dépense engagée au préalable. Dans le cas d'un engagement juridique s'exécutant sur plusieurs exercices, la consommation des CP est échelonnée sur plusieurs exercices budgétaires, jusqu'à atteindre le total des autorisations d'engagement initiales.

4.2 Les AP/CP de Cœur de France

Voie d'intérêt communautaire

Orval : route de Lignières, travaux de voirie, enfouissement des réseaux et restitution de l'éclairage public (2,21 millions)

Saint-Amand-Montrond : rue Guillon (1,15 million), maîtrise d'œuvre, travaux de voirie, enfouissement des réseaux et restitution de l'éclairage public, Le Breuil, travaux Pont de Fer (415 000 euros)

Charenton-du-Cher : rue de la Chapelle (156 000 euros)

Sans être un AP/CP sont programmés en 2021 à **Saint-Pierre-Les-Etioux**, les travaux de la rue Sarreau

Eclairage public

Changement des ampoules "ballon fluo" par des LED pour les communes de Bouzais - Brûtere-Allichamps - Charenton-du-Cher - Drevant - Meillant - Orval - Saint-Amand-Montrond - Saint-Pierre-les-Etioux (271 000 euros)

Santé

Création d'une maison de santé pluridisciplinaire - ancienne école La Chaume (1,5 million)

Urbanisme et habitat

PLUJ-H (260 000 euros)

Assainissement

Création d'une nouvelle station d'épuration à Meillant (1,36 million)

Maîtrise d'œuvre La Celle, création d'un réseau de collecte des eaux usées (252 000 euros)

Développement économique

« La Passerelle » : création d'un espace de formation rue Bouchacourt (2,26 millions)

5- Niveau de l'épargne brute et de l'épargne nette

La capacité d'autofinancement (CAF) correspond à l'ensemble des ressources financières générées par les opérations de gestion de l'établissement et dont il pourrait disposer pour couvrir ses besoins financiers. Elle mesure la capacité de ce dernier à financer sur ses propres ressources les besoins liés à son existence, tels que les investissements ou les remboursements de dettes. Elle représente l'excédent de ressources internes dégagées par l'activité de l'établissement et peut s'analyser comme une ressource durable.

5.1 CAF brute

La CAF brute est égale aux produits réels de fonctionnement (encaissables) - les charges réelles de fonctionnement (décaissables). Elle s'élève à 1 088 330 € (3 974 611 en recettes et 2886 280 en dépenses)

5.2 CAF nette

La CAF nette est égale à la CAF brute amputée du remboursement en capital de la dette. La CAF nette représente donc l'autofinancement de la collectivité. Elle s'élève à 122 330 €. Cela correspond à 6,7 € par habitant, la moyenne nationale s'établissant à 35 € par habitant.

6- Niveau d'endettement de la collectivité

6.1 L'origine de la dette

L'origine de la dette est essentiellement liée aux travaux de voirie et d'éclairage public. Les taux d'imposition très bas lors de la création de l'EPCI a également contribué à limiter les ressources.

L'aire d'accueil des gens du voyage

Le budget annexe occasionne des dépenses sans aucune recette. Le mode de gestion doit être révisé à l'avenir.

Centre Balnéoludique BALNEOR

Dans le cadre de la compétence facultative, la Communauté de communes Cœur de France a défini la gestion du centre balnéoludique - Balnéor d'intérêt communautaire dans sa délibération du 9 novembre 2018. La délibération du Conseil communautaire en date du 9 novembre 2018 a modifié les statuts de Cœur de France et la prise d'une compétence facultative « Gestion du centre balnéoludique - Balnéor ».

Un contrat de délégation de service public a été conclu par la commune de Saint-Amand-Montrond pour la gestion du site avec la Société ACTION DEVELOPPEMENT LOISIR, au nom commercial « ESPACE RÉCRÉA » dont le siège social est situé 18 rue Martin Luther King à Saint-Contest (14280). La durée du contrat a été fixée à 5 ans à compter du 1^{er} décembre 2018, date marquant la prise d'effet du contrat.

Le centre occasionne environ 500 000 euros de dépense d'investissement et 500 000 euros de dépense de fonctionnement annuel.

6.2 Capacité de désendettement

La capacité de désendettement est un indicateur qui répond à la question : en combien d'année une collectivité peut-elle rembourser sa dette si elle utilise pour cela son épargne brute ? Techniquement, il s'agit de diviser la dette au 31 décembre par le montant de l'épargne brute (recette de fonctionnement - dépense de fonctionnement).

Au 1^{er} janvier 2021, la capacité de désendettement est de 11 129 264 / 1 088 330 = 10,2 ans

7- Niveau des taux d'imposition

Dans la catégorie des groupements de 15 000 à 30 000 habitants, 369 Communautés de communes relèvent de la fiscalité professionnelle unique contre 62 relevant de la fiscalité additionnelle. La Communauté de communes Cœur de France relève de la fiscalité additionnelle. La population moyenne des Communautés de communes en 2020 est de 22 161, celle de Cœur de France est de 18 234.

7.1 Les impôts locaux

Le dégrèvement de la taxe d'habitation de la résidence principale, a été institué à compter des impositions établies au titre de 2018 (article 1414 C du CGI). Les résidences secondaires n'entrent pas dans le champ de cette réforme.

En 2020, la taxe d'habitation a été dégrèevée à 100 % sur la base des taux et des abattements de 2019. Cette réforme doit permettre à environ 80 % des foyers d'être exonérés de la taxe d'habitation. La contribution à l'audiovisuel public (CAP) n'est pas incluse dans le dispositif.

7.2 La hausse des taux en 2021

Les taux des impôts directs locaux 2020 étaient :

Taxes	Taux	Bases	Produit fiscal
TFB	5,47	19 862 944	1 091 536
TFNB	9,7	1 173 067	113 788
CFE	5,47	6 136 797	336 662

Le levier fiscal consiste à augmenter, en ce début de mandat et pour une fois durant le mandat, la taxe foncière en passant d'un taux de 5,47 % à 6,5 %, générant une recette supplémentaire de 162 964 euros.

8- Principaux ratios

Les données synthétiques sur la situation financière de l'EPCI comprennent onze ratios définis à l'article R.2313-1 du CGCT. Le ratio 8 n'étant plus calculé. Il correspondait au coefficient de mobilisation du potentiel fiscal.

8.1 Ratio 1 – Les dépenses réelles de *fonctionnement* (DRF) / population
Il s'agit du montant total des dépenses de fonctionnement en mouvement réels soit 2 955 307 / 18 234 = **162** (moyenne nationale 300)

8.2 Ratio 2 – Produit des impositions directes / population soit 2 915 230 / 18 234 = **160**

8.3 Ratio 3 – Recettes réelles de *fonctionnement* (RRF) / population soit 3 797 890 / 18 234 = **208** (moyenne nationale 352)

8.4 Ratio 4 – Dépenses brutes d'équipement / population
Les dépenses sont celles des immobilisations corporelles (20, 21,23), des travaux effectués d'office pour le compte de tiers (454), des opérations d'investissement (456, 458), travaux en régie soit 2 216 065 / 18 234 = **121** (moyenne nationale 103)

8.5 Ratio 5 – Dette / population
Il s'agit du capital restant dû au 31 décembre de l'exercice / population soit 11 129 264 / 18 234 = **610** (moyenne nationale 159)

8.6 Ratio 6 – DGF / population
Il s'agit de la part de la contribution de l'Etat au fonctionnement de la collectivité (741) / population soit 139 500 / 18 234 = **7,65**

8.7 Ratio 7 – Dépenses de personnel / DRF
La mesure de la charge de personnel de la collectivité représente une dépense incompressible à court terme, quelle que soit l'évolution de la population. Ce coefficient de rigidité représente 692 125 / 2 955 307 = **23 %**

8.8 Ratio 9 – Marge d'auto-financement courant / RRF

La capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevé. Ce ratio est de (2 955 307 + 1 175 759) / 3 797 890 soit **108%**. Ce ratio étant supérieur à 100 %, un recours à l'emprunt sera nécessaire pour financer l'investissement.

8.9 Ratio 10 – Dépenses brutes d'équipement / RRF

Le taux d'équipement représente l'effort d'équipement de la collectivité au regard de sa richesse. Ce ratio doit être relativisé car les programmes d'équipement se jouent sur plusieurs années. Soit 2 216 065 / 3 797 890 = **58 %**

8.9 Ratio 11 – Dette / RRF

Le taux d'endettement mesure la charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse. Ce ratio est de 11 129 264 / 3 797 890 = 2.9 soit **290 %**, contre 82 % en moyenne nationale.

Le coefficient d'intégration fiscale

Le coefficient d'intégration fiscale (CIF) permet de mesurer l'intégration d'un EPCI au travers du rapport entre la fiscalité qu'il lève et la totalité de la fiscalité levée sur son territoire par les communes et leurs groupements. Il constitue un indicateur de la part des compétences exercées au niveau du groupement.

Le principe est : plus les communes auront transféré de pouvoir fiscal au groupement, plus on supposera qu'elles lui auront également transféré des compétences. Dès lors, plus les communes auront « joué le jeu » de l'intercommunalité, plus la DGF sera valorisée.

Le CIF des communautés de communes est égal au rapport entre :

- les recettes de l'EPCI
- et les mêmes recettes perçues par les communes regroupées et l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale sur le territoire

Le coefficient d'intégration fiscale pour le Cœur de France est de 0.15. Il est en moyenne de 0.34 pour les groupements à fiscalité propre de même nature.

En résumé

Le montant des dépenses réelles de fonctionnement de la communauté de communes Cœur de France est maîtrisé. Il est deux fois moins important que la moyenne nationale. La part des dépenses de personnel est faible, deux fois moins élevée que pour des EPCI similaires. Les recettes de l'établissement public sont faibles, représentant deux tiers des recettes d'établissement similaires. Les dépenses d'équipement sont correctes et correspondent aux compétences exercées. Le taux d'endettement est important, plus de trois fois la moyenne nationale. Il faudrait 10 ans à la collectivité pour se désendetter contre 4 ans en moyenne nationale. Le niveau d'imposition est correct. L'EPCI est très faiblement soutenu par la dotation globale de fonctionnement de l'Etat : 10^{ème} rang par rapport aux 16 groupements du Cher alors qu'il occupe la 5^{ème} place au niveau de la population.